

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire,

**Présents :**

Véronique PERINI – Pierre COURCHAI – Nicole ROUVIERE - Adjoints

Catherine VULPÉE – Conseillère déléguée

Sandrine DELAMARRE, Eric JEANJEAN, Maximiliano MUNOZ, Géraldine BIDEL,  
Richard DE FILIPPIS, Sébastien POUTREL, Irène LEGRAND-MORIN

**Absent :** Pierre-Louis JEANJEAN

**Absent excusé :**

Michel PICHARD qui a donné pouvoir à Didier MAUDUIT.

*Monsieur Eric JEANJEAN a été élu secrétaire de séance.*



## 1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Monsieur le Maire informe qu'un article est paru dans le journal Ouest France relatif à l'inauguration de la diligence créée par Messieurs PRIEUR Gérard et DUBET Jean-Marie et Madame GRELIER Michèle.
- Monsieur le Maire évoque la proposition de la Préfecture du Calvados de mettre en place la tarification de la cantine scolaire à 1 €. Des critères d'attribution ainsi que trois tarifs dont un égal ou inférieur à 1€ doivent être définis. Une commission Ad'hoc doit être créée pour travailler sur le sujet. La commission sera composée de Nicole ROUVIERE – Sandrine DELAMARRE – Eric JEANJEAN et Pierre COURCHAI.
- La salle du Conseil municipal a été inondée lors des fortes pluies du dimanche 20 juin 2021. L'eau est entrée par l'arrière de la salle. Le parquet va devoir être changé. Une déclaration de sinistre a été faite près de l'assureur. Des photos de la salle sont montrées.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis de la société GRANIMOND relatif au projet de réalisation de cavurnes dans le cimetière. La proposition s'élève à 401 € HT par cavurne pour une contenance de 4 urnes avec possibilité pour les familles de graver le nom du défunt. Il sera nécessaire de fixer lors du prochain Conseil municipal les tarifs qui seront appliqués. La société GRANIMOND propose également de mettre en place une plaque avec couvercle au niveau du jardin du souvenir afin de permettre aux familles de déposer les cendres sous cette plaque. Une gravure sur la plaque précisera « jardin du souvenir ». Actuellement, le jardin du souvenir est matérialisé par une grille et des graviers. La proposition de la société s'élève à 392 € HT.
- Monsieur le Maire informe que Monsieur MERMIN – Géomètre a fait un relevé topographique au niveau de la source Sainte Radegonde située sur la parcelle appartenant à la société MCRM - Chemin des loges. Le bornage est d'environ 6 m x 10 m. Il précise qu'il a rencontré les propriétaires qui ont donné leur accord pour rétrocéder la partie de la parcelle souhaitée à l'euro symbolique sous réserve qu'en contrepartie la commune s'engage à réaliser les travaux de clôture. Géraldine BIDEL s'est renseignée près du lycée Victorine Magne de LISIEUX pour la réalisation du projet de captage d'eau et de la construction d'un puit. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.
- Monsieur le Maire évoque le projet de création d'un lotissement sur le terrain appartenant à Monsieur Thierry FERREY situé Chemin des Loges. Suite à une réunion avec le vice-président du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), il s'avère que l'idée de départ d'échanger le terrain situé au coteau de grais à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en compensation de l'ouverture du terrain de Monsieur FERREY à la construction n'est pas réalisable. La DDTM et la DREAL précisent qu'à l'avenir des projets de construction sur la commune seront envisageables mais l'ouverture des terrains à construire doit faire l'objet d'une révision globale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui durera entre 5 et 6 ans. Ils préconisent d'exploiter les terrains actuels ouverts à la construction. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à ce que la prescription OAP densité pour les terrains du coteau de grais soit levée. D'autres terrains seront concernés par la révision globale, il faudra à ce moment là être très vigilant afin de n'oublier aucun terrain.

- Monsieur le Maire explique avoir participé à une réunion à LE MESNIL GUILLAUME relative au réseau d'eaux usées. Cette réunion a eu lieu suite à un problème d'évacuation des eaux usées lié à un tronc d'arbre qui obstruait le réseau. Un diagnostic du réseau a été réalisé et il s'avère que le réseau allant de LE MESNIL GUILLAUME à la station d'épuration de LISIEUX en passant par BEUVILLERS est en très mauvais état. Le diagnostic révèle une saturation du réseau ce qui signifie que tant que le réseau ne sera pas remis en état, les nouvelles constructions ne seront pas acceptées. La rénovation du réseau est prévue courant 2023. Depuis janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie gère la compétence assainissement. De ce fait, les services de l'Etat sont plus exigeants.

## **2) ECOLE – Compte-rendu du conseil d'école** (intervenant N. ROUVIERE)

Madame Agnès MALFILATRE – Directrice de l'école avait convié Madame Isabelle JULHES – nouvelle bibliothécaire et Mesdames MOTTET-BESSONE et BARBAZANGES – Aide à la Vie Scolaire (AVS) afin qu'elles puissent évoquer leur travail. Isabelle JULHES s'est présentée aux parents d'élèves présents. Elle a expliqué qu'elle intervenait au sein de l'école le mardi et le jeudi. Elle propose des initiations à l'anglais. Elle a précisé que l'activité « lire et faire lire » allait reprendre. Elle a évoqué d'autres projets d'activités qui seront revus en septembre avec la commission culture. Sophie MOTTET-BESSONE et Florence BARBAZANGES gèrent l'aide aux devoirs le soir après l'école. Elles regroupent à elle deux une quinzaine d'enfants afin de les aider à réaliser les devoirs pour le lendemain. Cette aide est très appréciée des parents et des enfants. Agnès MALFILATRE précise que le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée est de 118 et que les élections des parents d'élèves se feront par correspondance. Agnès MALFILATRE a présenté les projets pour l'année 2021-2022, notamment la nomination de l'école, la reprise de l'activité poterie, la reprise du handball. Agnès MALFILATRE a évoqué des travaux qui pourraient être réalisés durant les vacances d'octobre à savoir la peinture dans les classes et dans les sanitaires.

Agnès MALFILATRE remercie la collectivité pour l'aide apportée tout au long de l'année scolaire encore difficile avec le protocole sanitaire à respecter. Il est précisé que les wc continueront à être désinfectés durant l'heure du midi crise sanitaire ou non.

## **3) PROJET DE RETROCESSION – placettes du chemin de l'Eglise**

(intervenant P. COURCHAI)

Une reprise de l'enrobé sur la partie roulante du chemin de l'Eglise est envisagée ainsi que la création de deux plateaux ralentisseurs avec passage protégé. Deux placettes pourraient également être reprises en enrobé. Cependant, une partie des placettes n'appartient pas à la commune mais aux riverains. Les copropriétaires ont été contactés afin de savoir si une rétrocession à l'euro symbolique serait envisageable. Une réunion aura lieu sur place afin de rencontrer les riverains. Le coût estimé pour la première partie d'une contenance de 53 m<sup>2</sup> est de 2 240 € TTC. Le coût pour la seconde partie située un peu plus haut est dont la contenance est de 289 m<sup>2</sup> s'élèverait à 11 560 € TTC. Ce projet permettrait d'assainir le quartier. Richard DE FILIPPIS intervient et demande s'il ne serait pas plus judicieux de mettre du stabilisé. Pierre COURCHAI répond que le stabilisé est utilisé lorsque les surfaces sont utilisées par les piétons, or, là il s'agit de stationnement. De ce fait, le stabilisé ne tiendra pas longtemps. Richard DE FILIPPIS ajoute que le fait de tout faire en enrobé ne permettra pas aux automobilistes de distinguer l'espace roulant de l'espace de stationnement et la vitesse risque d'être excessive. Pierre COURCHAI précise que deux plateaux ralentisseurs seront créés pour faire ralentir les automobilistes. Un plateau sera situé au niveau de la seconde placette en montant et le second au niveau de la résidence du Châtaigner. Il pourrait être envisagé de mettre du carroyage. Didier MAUDUIT reprend la parole et suggère que le projet soit de nouveau étudié en commission travaux. Didier MAUDUIT demande aux membres du

Conseil municipal s'ils sont d'accord sur le principe de rétrocession ainsi que la prise en charge des frais de notaire et de géomètre. Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité. Didier MAUDUIT précise que le propriétaire de la seconde placette doit faire le point avec son notaire mais qu'il semblait d'accord sur le principe. Néanmoins, des écrits de chaque propriétaire seront nécessaires. Pierre COURCHAI ajoute des précisions sur les travaux envisagés à savoir création d'un trottoir avec une barrière de sécurité et un plateau ralentisseur au niveau de l'escalier situé à proximité de la résidence du Châtaigner. Une ligne blanche permettant de matérialiser l'espace réservé aux piétons sur le chemin de l'Eglise.

#### **4) GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES** (intervenant P. COURCHAI)

Lors du dernier Conseil municipal du 16 avril 2021, le groupe de travail sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) a proposé un périmètre géographique (zones U et AU) et un périmètre technique (canalisation structurante supérieure à 800 de diamètre à la charge de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie)

Lors de la commission du 8 juin 2021 sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), il a été abordé les aspects financiers avec plusieurs propositions et simulations à savoir 3 méthodes proposées :

- la méthode 1 : au réel basé sur les coûts de fonctionnement et d'investissement actuels=> pas de données des communes hormis Lisieux.

- la méthode 2 : au ratio (dérogatoire) selon le niveau de service => pas de données des communes hormis Lisieux.

- la méthode 3 : au pourcentage (dérogatoire selon la circulaire du 12 décembre 1978) avec calcul des Attributions de compensation.

Le calendrier est assez serré à savoir,

- 30 septembre 2021 : proposition du rapport de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) aux communes.

- 31 octobre 2021 : adoption du rapport de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) par les communes.

- 31 décembre 2021 : vote des communes pour la révision libre des attributions de compensation.

Une clause de revoyure sera prévue afin de faire des points d'étape intermédiaire.

Quelques exemples ont été transmis par des agglomérations similaires à savoir :

- Agglo de 71 000 habitants : évaluation de 14€ / habitants

- Agglo de 54 000 habitants : évaluation de 14.52€ / habitants

- Agglo de 57 000 habitants : évaluation de 17€ / habitants

Une prochaine réunion Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est prévue le 30 août 2021 à la médiathèque afin de faire le point sur les différents retours du rapport de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) complet.

## **5) DELIBERATIONS**

### **A/ Encaissement chèque CNAS**

Monsieur le Maire indique qu'une révision des cotisations a été faite par le Comité National d'Action Sociale (CNAS). L'organisme rembourse à la commune un trop perçu de cotisations d'un montant de 212 Euros. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 212 Euros du CNAS.

### **B/ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel 25.33/35<sup>ème</sup> / Suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel 27.38/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'accroissement de travail, il convient de renforcer les effectifs au sein de l'école maternelle. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 25.33/35<sup>ème</sup> pour effectuer l'entretien des locaux de l'école maternelle à compter du 30 août 2021, de supprimer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 27.38/35<sup>ème</sup> à compter du 31 août 2021, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **C/ Tarif du mètre linéaire - foire à tout**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : depuis quelques années, la commune gère l'organisation de la Foire à Tout annuelle du 14 juillet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer 3€ le mètre linéaire pour les emplacements de la Foire à Tout du 14 juillet 2021.

### **D/ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel 24/35<sup>ème</sup> / Suppression d'un poste d'adjoint technique contractuel 22/35<sup>ème</sup>**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'accroissement de travail, il convient de renforcer les effectifs communaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 24/35<sup>ème</sup> pour effectuer l'entretien des locaux communaux, la surveillance de la garderie, le service à la cantine scolaire à compter du 02 septembre 2021, de supprimer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet 22/35<sup>ème</sup> à compter du 31 juillet 2021, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## 6) QUESTIONS DIVERSES

**Catherine VULPEE :**

- Trop de poubelles sont déposées sur les trottoirs en dehors du jour de ramassage.
- Le panneau de rue Chemin Gué Fontaine doit être redressé.
- Certains automobilistes stationnent leur véhicule sur les trottoirs.

**Irène LEGRAND-MORIN :**

- Pourrait-on installer 4 boîtes à livres dans la commune ? (dans le parc communal – à la résidence du Châtaigner – sur la place gipperath – à la mairie). Ces boîtes à livres pourraient être réalisées sous forme de cabine téléphonique anglaise. Gérard PRIEUR est d'accord pour les fabriquer.
- Pourrait-on peindre différemment les barrières situées devant la bibliothèque et refaire un panneau bibliothèque car elle manque de visibilité ?
- Que doit-on faire des livres de la bibliothèque qui ont été triés et ne peuvent pas être remis à disposition du public ?
- La bibliothèque manque de visibilité, pourrait-on envisager de la délocaliser ?
  - *Didier MAUDUIT répond non car elle est bien située à côté de l'école. L'accès direct depuis l'école aux enfants est important.*
- Le stationnement permettant de se rendre à la bibliothèque est insuffisant.

**Sandrine DELAMARRE :**

- Dans la résidence le bois de la coulinière, les automobilistes se garent sur les trottoirs. Les piétons se trouvent dans l'obligation d'emprunter les voies de circulation. Monsieur CULLMANN a failli percuter une maman avec sa poussette. Pourrait-on faire un courrier afin de rappeler les règles aux riverains et rappeler également la limitation à 30 km/h et installer un panneau « roulez doucement ». Peut-être créer des chicanes avec marquage au sol ou fleurissement pour inciter ralentir.
  - *Didier MAUDUIT suggère qu'un collectif soit monté ce qui sensibiliserait peut-être plus les riverains que s'il s'agit d'un courrier de la mairie.*
- Les jeux qui doivent être installés sont-ils commandés ?
  - *Véronique PERINI répond qu'ils sont commandés.*

**Sébastien POUTREL**

- Le bassin de rétention au niveau de la résidence Les sources de grais n'est jamais débroussaillé.
  - *Didier MAUDUIT répond que c'est à Immobilière Basse Seine d'entretenir cette partie.*

- Les espaces verts de la résidence les sources de grais ne sont pas propres.
- Il n'a pas apprécié les remarques qui ont été faites au sujet de ses chevaux qui se trouvaient au niveau des bassins de rétention et qui n'avaient soi-disant rien à manger. Il précise que ses animaux sont bien nourris.

### Maximiliano MUNOZ

- La route au niveau du virage près des transports roselier et du pont de chemin de fer est creusée.
  - ***Didier MAUDUIT répond qu'une intervention de l'agence routière départementale est prévue courant juillet.***
- Le grillage des transports roselier est plein de mauvaises herbes ce qui gêne la visibilité des automobilistes pour tourner dans le chemin des loges en provenance de la route d'orbec.
  - ***Didier MAUDUIT répond qu'un courrier a été envoyé.***
- Il y a trop de poids lourds qui empruntent le chemin gué fontaine.
  - ***Didier MAUDUIT précise qu'ils peuvent passer dans le sens ORBEC – LISIEUX que pour la desserte locale. Il va demander au commissariat de faire des contrôles.***

### Eric JEANJEAN

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs, deux entreprises prestataires ont été contactées et rencontrées : Koden à Glos et Vassard OMB à Hérouville. Celles-ci proposent un service créé par La Poste, *Docaposte*. C'est un système qui classe et indexe automatiquement les photocopies à partir de leur contenu. Les devis vont approximativement de 250 € à 440 € TTC / mois selon la formule proposée + environ 2.500 € de frais de création, installation et paramétrage. La formation est à prévoir en sus. Une autre voie pourrait être explorée, celle d'un archivage sécurisé du contenu des disques durs des ordinateurs de la mairie sur un serveur de type NAS, installé sur place. Un contact sera pris après l'été pour établissement d'un devis.

Enfin, il serait intéressant de savoir si les communes voisines ou la communauté d'agglomération Lisieux Normandie ont recours à la dématérialisation, et à quelles conditions.

### Véronique PERINI

- Il y a un problème d'infiltration d'eaux pluviales sous les tombes et les gravillons descendent à chaque fois

***Pierre COURCHAI suggère de mettre des bordures qui permettraient de retarder l'afflux d'eau. La pose de grille au milieu pourrait être envisagée mais l'eau se trouvera déviée et il faut voir où elle se déversera. Ces travaux pourraient être réalisés par une entreprise. Il va le mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission. Si on enherbe tout, il faut prévoir un mélange terre/sable.***

### Pierre COURCHAI

- 4 plateaux ralentisseurs vont être créés (2 chemin des loges et 2 route du sap au niveau des deux entrées de la résidence le bois de la coulinière). L'entreprise a été retenue, le bon de commande va être envoyé. Une reprise ponctuelle d'enrobé sera également réalisée à l'intérieur de la résidence le bois de la coulinière.

- La consultation pour la création de stationnement rue de la liberté a été lancée. Une réponse est demandée pour le 16/07/2021.
- Les travaux de la route d'orbec seront réalisés ultérieurement car les travaux relatifs au câble haute tension qui doit être changé sont en cours d'étude.
- Une consultation a été lancée pour le mât caméra qui doit être installé dans le parc communal.
- Une nouvelle demande de devis va être faite pour l'équipement de la cuisine de la salle des droits humains.

**Didier MAUDUIT**

- La foire à tout aura lieu le mercredi 14 juillet. Si certains sont disponibles pour aider, une réunion d'organisation est prévue le 09 juillet. La buvette sera tenue par le cercle de l'amitié. Le restaurateur présent sur le marché le jeudi sera présent.
- Angélique PERINI a été nommée vice-présidente au Conseil départemental.

**La séance est levée à 20h45**